

Assemblée plénière de la CSFP: brèves 7/18

Compte rendu des points traités et des décisions prises par les membres de la CSFP lors de l'assemblée générale du 11 septembre 2018

N°	Points traités	Résultat / décisions
1	Formation professionnelle 2030	L'Assemblée plénière de la CSFP a pris connaissance des quatre rapports actuellement disponibles sur le processus stratégique Formation professionnelle 2030 (orientation professionnelle, universitaire et de carrière; flexibilisation; financement; compétences transversales) et a procédé à une première analyse. Le comité de la CSFP examinera encore ces rapports plus en détail lors de sa réunion de réflexion.
2	Orientation vers les compétences opérationnelles	Depuis toujours, les futurs professionnels apprennent dans leur entreprise et durant les cours interentreprises – à partir de situations professionnelles concrètes – quelles sont les aptitudes requises pour exercer leur activité. Dans les écoles professionnelles, les connaissances théoriques doivent, dans l'idéal, être également transmises à partir de situations professionnelles, c'est-à-dire selon une approche actionnelle. Des représentantes et représentants des écoles professionnelles, des cantons, de la Confédération et de l'IFFP ont formé un groupe de travail, dans la perspective de développer un outil permettant aux écoles professionnelles de faire le point sur la mise en œuvre de l'orientation vers les compétences opérationnelles. L'Assemblée générale de la CSFP a ensuite approuvé la démarche proposée par le groupe de travail. L'outil est actuellement en phase de test dans cinq écoles pilotes. Il sera ensuite utilisé dans les écoles professionnelles de toute la Suisse après la tenue de séances d'information régionales à l'intention de leur cadres.
3	Transformation numérique dans la formation professionnelle: mandat de la Confédération à l'IFFP	La Confédération a donné à l'IFFP un mandat supplémentaire qui court sur les années 2019 et 2020 et consiste à soutenir les écoles professionnelles dans leur évolution vers la numérisation. Il s'agit d'un programme d'accompagnement gratuit dont les outils permettent de faire un état des lieux et de développer – en concertation avec les offices et/ou services de la formation professionnelle – des mesures appropriées pour faire face à l'avenir numérique.
4	Profils d'exigences	Les membres de la CSFP ont été informés de l'état d'avancement des travaux portant sur les profils d'exigences. Le 29 août 2018, une table ronde a réuni des représentants de la formation professionnelle, de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ainsi que de la scolarité obligatoire, dans le but d'échanger leurs points de vue sur le développement du projet <i>profil d'exigences pour la formation professionnelle initiale</i> , de l'USAM et de la CDIP. Il a été décidé de maintenir les profils d'exigences et de concevoir un projet commun, dont l'objectif est de développer l'interface entre les compétences fondamentales de la scolarité obligatoire et les exigences de la formation professionnelle initiale, en coordonnant les projets et offres actuels. Le Secrétariat général de la CDIP a reçu le mandat de réfléchir aux étapes ultérieures du projet et d'élaborer une stratégie en la matière.

5	Optima	<p>Une convention commune, passée entre les instances responsables d'<i>optima</i>, que sont la CDIP et le SEFRI, fixe la structure du programme et son mode de financement. Le SEFRI a donné son accord pour prendre en charge la moitié du financement. Il s'est prononcé en faveur d'une limitation provisoire de la durée de la convention à 15 mois, de manière à clarifier les questions en suspens concernant la structure du programme. Dès la signature de la convention, un poste de chef de projet sera ouvert au secrétariat de la CDIP.</p>
6	Registre des places d'apprentissage	<p>Le CSFO a informé l'Assemblée générale de l'avancement des travaux relatifs au registre des places d'apprentissage. Il est prévu d'achever le projet <i>bourse des places d'apprentissage pour les grandes entreprises</i> en été 2020 et de le mettre à disposition de 13 entreprises actives à l'échelon supracantonal.</p>
7	Charte de la CSFP en italien et en romanche	<p>La Charte de la CSFP élargie est à présent également disponible en italien et en romanche, de manière à signifier sa portée nationale. Les membres de la CSFP ont également témoigné leur approbation en signant ces versions de la charte.</p>
8	Date des séances en 2020	<p>L'Assemblée générale de la CSFP a validé les dates de séances en 2020:</p> <ul style="list-style-type: none"> - mardi 18 février 2020 → assemblée générale de la CSFP - mardi 26 et mercredi 27 mai 2020 → assemblée des membres de la CSFP élargie - mardi 15 septembre 2020 → assemblée générale de la CSFP